



Prime à l'installation des assistant(e)s maternel(le)s nouvellement agréé(e)s

MSA Haute-Normandie

Nom et Prénom de l'allocataire :

Matricule :

Adresse :

..... **Téléphone :**

Date du premier agrément délivré par la Protection Maternelle et Infantile (PMI) : / /

Complétez toutes les rubriques ci-dessous :

Conditions à remplir	Oui	Non
Je suis assistante maternelle nouvellement agréée et pratique cette activité depuis au moins deux mois.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Je relève de la convention collective nationale de travail des assistants maternels du particulier employeur.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Je m'engage à appliquer une tarification respectant la limite maximale de 5 Smic horaire par jour.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Je m'engage à renseigner mes disponibilités sur le site internet www.mon.enfant.fr et si possible être référencé(e) auprès d'un relais assistante maternelle.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Pièces à fournir :

- Photocopie de la notification d'agrément PMI
- Deux derniers bulletins de salaire
- Un Relevé d'Identité Bancaire
- Copie des factures

à, le / /

signature :

Dossier à retourner au Service Action Sanitaire et Sociale,
MSA Haute-Normandie, 32, rue Politzer, 27036 Evreux Cedex

La loi rend passible de sanction quiconque se rend coupable de fraude ou de fausse déclaration pour obtenir ou faire obtenir des prestations qui ne sont pas dues (art. L 114-13 du code de la sécurité sociale).



L'essentiel & plus encore